

De la variation modale dans les complétives

Lotfi Abouda

► **To cite this version:**

Lotfi Abouda. De la variation modale dans les complétives. Le Langage et l'Homme, Cortil-Wodon : EME, 1998, Temps et texte, XXXIII. halshs-01471249

HAL Id: halshs-01471249

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01471249>

Submitted on 19 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la variation modale dans les complétives

Lotfi ABOUDA
UFRL - Université Paris 7

Introduction

La variation modale entre l'indicatif et le subjonctif dans les complétives constitue l'une des questions classiques les plus complexes de la grammaire française. Je ne ferai ici que présenter quelques aspects de cette variation, notamment dans le contexte d'une complétive dépendante d'un verbe dit d'*opinion* (*penser, croire, conclure*, etc.).

On a depuis longtemps, et à juste titre me semble-t-il, considéré que la variation modale dans les complétives entretenait un rapport déterminant avec l'élément supérieur qui domine la phrase enchâssée.

Le phénomène n'est pas trivial. Il suffit en effet d'examiner le paradigme (1)-(3) pour s'apercevoir que, contrairement à toutes les autres marques flexionnelles, personnelles dans (1), temporelles et aspectuelles dans (2), seule la marque modale, comme le suggère (3), semble entretenir un rapport *déterminant* avec un élément qui est en dehors de la phrase elle-même:

- (1) Il m'a dit [que [je / tu / il / nous / vous / ils...
- (2) Il m'a dit [que [Pierre vient / est venu /
venait / était venu /
viendrait / serait venu (si...) /
- (3) (a) Je *veux* [que [SUB] / *IND
(b) Il m'a dit [que [IND] / *SUB

1. Le cadre syntaxique

Pour expliquer ce mécanisme de *sélection modale*, on a besoin d'un modèle syntaxique qui dispose de grandes capacités descriptive et explicative.

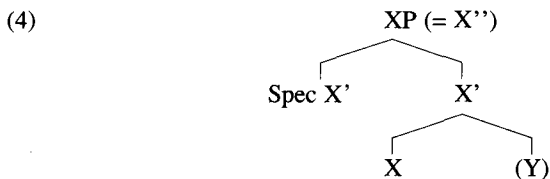
Mon choix s'est porté sur le modèle du *Gouvernement & du Liage* (désormais *GB*), modèle avancé par Chomsky (1981, 1982 et 1986), et notamment le

cadre de ce qu'on appelle la *Split INFL Hypothesis*, avancée à l'origine par Pollock (1989), et adoptée, après une révision importante, par Chomsky (1991)¹.

Il s'agit, me semble-t-il, de l'un des modèles les mieux placés pour rendre visible le traitement *syntactique* des modes, même s'il a besoin d'une série importante de précisions et de modifications qui visent à le réadapter à la morphologie flexionnelle française qui est autrement plus complexe que celle de l'anglais².

Certes, pour des raisons évidentes de temps, il n'est pas question de présenter ici en détail ce modèle, ni à résumer exhaustivement le débat concernant la constitution interne de INFL. Mais il est sans doute préférable d'avancer une série de clarifications pour les personnes qui ne connaîtraient pas nécessairement dans les détails ce modèle syntaxique, ce qui ne serait pas étonnant outre mesure puisqu'on semble assister à une espèce de "partage de travail" implicite entre les syntacticiens qui s'intéressent généralement très peu à la question des temps et les spécialistes du temps qui travaillent généralement dans le cadre de modèles que l'on peut qualifier grossièrement de *logico-sémantiques*...

La Théorie X-barre considère toute catégorie syntaxique comme une catégorie endocentrique, c'est-à-dire comme la projection maximale – de rang 2 – d'une tête. On obtient ainsi pour tout constituant syntaxique une structure à trois niveaux, comme dans l'arbre (4):



où X est une variable valant pour toutes les catégories majeures: N, V, A, P, et, plus récemment, COMP et INFL. Il s'agit d'une catégorie-tête qui peut éventuellement avoir un complément – le Y mis entre parenthèses dans l'arbre ci-dessus –, et un spécifieur, le Spec X'. X', quant à lui, est le niveau intermédiaire que l'on a été amené à reconnaître, et, enfin, XP (*X phrase* ou *X''*), est la projection maximale de X.

La grande nouveauté du modèle GB par rapport aux modèles chomskiens précédents est qu'il considère la phrase elle-même – le S des modèles antérieurs – comme une catégorie endocentrique, c'est-à-dire comme une projection maximale d'une catégorie-tête.

Reste à déterminer la catégorie qui joue le rôle de tête dans S.

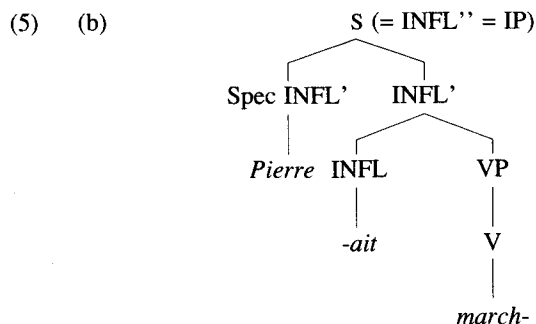
Il semble qu'il s'agit d'un paramètre selon lequel les langues peuvent varier. Pour le français, il est aujourd'hui unanimement admis, chez les géné-

rativistes, que la tête de S n'est autre que le noeud *inflection* (qu'on note *INFL* ou encore *I* et qu'on traduit parfois par *Flexion*) où sont réalisés tous les morphèmes flexionnels, et notamment les affixes temporels et personnels.

Ainsi, pour une phrase simple comme (5a):

(5) (a) Pierre marchait

on a la représentation arborescente simplifiée (5b) qui est la transposition directe du système X-barre au domaine phrastique:



Cette représentation appelle plusieurs commentaires.

D'abord, pour obtenir la forme verbale finie, il faut qu'il y ait une affixation des morphèmes de personne et de temps au radical verbal inséré sous V. Pour cela, il y a deux possibilités: soit le mouvement des morphèmes flexionnels vers le verbe, soit, au contraire, le mouvement du verbe vers les affixes de temps et de personne.

Cela constitue aussi un paramètre selon lequel les langues peuvent varier. Si l'on suit les propositions de Pollock (1989), il semble qu'en français c'est le verbe qui monte vers INFL pour prendre ses morphèmes flexionnels (contrairement à l'anglais, par exemple)...

Le deuxième commentaire que suscite cette représentation est que la forme verbale insérée sous le noeud V n'est autre que le radical verbal³.

Or, si c'est bien le radical verbal qui est inséré sous V, cela revient à considérer que les morphèmes modaux font partie du noeud INFL, au même titre que les marques temporelles et personnelles. Aussi, tout en adoptant la *Split INFL Hypothesis*, je pose pour ma part l'existence dans INFL d'un noeud supplémentaire – *Mode* – qui constitue le noeud le plus bas dans la structure arborescente et hiérarchique⁴ de I.

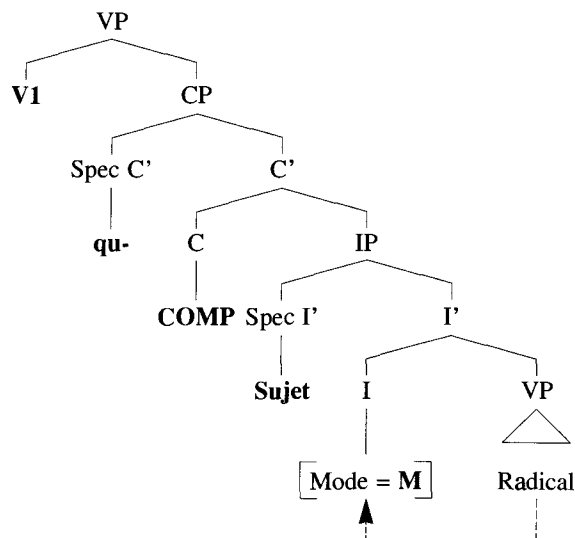
Il convient enfin signaler que les phrases de type S' des modèles précédents sont aussi considérées comme des catégories endocentriques, c'est-à-

dire comme la projection – maximale – d'une tête. La tête de S' est le *complémenteur* – noté COMP ou encore C. Parmi les complémenteurs du français, il convient de signaler la conjonction complétive *que* et la conjonction *si* (à la fois dans les hypothétiques et dans les interrogatives indirectes).

En accord avec la théorie X-barre, les phrases S' sont considérées comme des projections maximales de COMP – ou C – et appelées des CP – *complementizer phrases* – ou C''.

Appliqué à la structure phrastique, le système X-barre fournit la structure arborescente sous (6), qui représente une complétive dépendante d'un verbe (V1)⁵:

(6)



Cette représentation, qui va servir de référence dans tout le traitement qui va suivre, n'appelle pas de commentaires supplémentaires, si ce n'est sans doute à propos de la position *Spec C'*, à propos de laquelle on doit rappeler que, à la fois pour des raisons empiriques et internes à la théorie, on a été amené à admettre l'existence non pas d'une seule position dans COMP, mais de deux positions: la position COMP elle-même – ou C – et la position *Spec C'*. La première accueille principalement les complémenteurs alors que la seconde accueille les mots *qu-*, c'est-à-dire, dans le contexte syntaxique précis qui nous occupe ici, les éléments interrogatifs: *quand*, *où*, *qui*, *que*, etc.

2. Le mécanisme de sélection modale

Dire qu'un verbe comme *vouloir* impose le subjonctif dans la complétive alors qu'un verbe comme *penser* – employé positivement – impose l'indica-

tif, même si cela reste descriptivement correct, n'apporte aucune dimension explicative.

De même, chercher à déterminer les différents types sémantiques de verbes qui imposent tel ou tel mode, reste une démarche quelque peu stérile, puisque, comme le note en substance Hervé Curat (1991), si on obtient le même mode à la suite des idées contradictoires de regret et de désir par exemple, c'est que l'opposition entre regret et désir n'est pas pertinente pour l'explication de l'apparition du mode considéré...

La solution que je suis pour ma part tenté de défendre est une solution *syntactico-lexicale*.

Elle est syntaxique dans le sens où elle pose que c'est la relation de type sélectionnel qui s'instaure entre toute tête et son complément qui est susceptible d'expliquer la variation modale dans les complétives.

Elle est lexicale, dans le sens où elle pose qu'une tête quelconque, en sélectionnant un complément, exige de lui qu'il porte un certain nombre de traits lexicaux.

2.1 Relations syntaxiques

Deux types fondamentaux de relations syntaxiques seront ici appelées à jouer un rôle déterminant dans l'explication de la variation modale.

La première relation est une relation de type *sélectionnel* qui existe entre toute tête – qui peut être aussi bien lexicale que fonctionnelle – et son éventuel complément.

Dans la représentation arborescente (6), la complétive – CP – joue le rôle de complément par rapport à V1 qui, lui, en tant que tête, sélectionne le type de CP qu'il est susceptible d'admettre. Or, cela revient simplement à dire que V1 exige que le CP sélectionné porte un certain nombre de traits – qu'il nous reste à déterminer.

Or, parallèlement, ces traits portés par le CP sont en fait nécessairement des traits projetés par la tête de CP: on en arrive ainsi à la seconde relation syntaxique qui me semble ici pertinente, à savoir la relation *projectionnelle*.

Une phrase de type CP, et d'une façon plus générale, tout constituant syntaxique, du moment où il constitue une projection maximale et remplit la fonction de complément, ne peut donc être acceptable que s'il y a accord – ou en tout cas non-contradiction – entre le trait sélectionné par l'élément supérieur – en l'occurrence V1 – et le trait projeté de la tête, en l'occurrence le complémenteur. Autrement dit, une complétive n'est acceptable que s'il y a un accord entre le système sélectionnel et le système projectionnel: c'est,

me semble-t-il, le sens exact qu'il convient de donner à la notion de sélection⁶...

Pour expliquer rapidement ce mécanisme, on peut observer les phrases (7):

- (7) (a) *Je me demande que Pierre est parti
 (b) *Je me demande partir

où l'on suppose qu'un verbe comme *se demander* sélectionne un complément de type interrogatif. Or, aucun trait interrogatif n'est projeté de la tête de la phrase dépendante: il y a donc une contradiction entre le trait interrogatif exigé par l'élément supérieur et le trait déclaratif projeté, d'où l'exclusion des phrases en question.

Le même mécanisme s'applique *mutatis mutandis* pour la relation entre le complémenteur – tête de CP – et le IP qui joue par rapport à C le rôle de complément direct. Pour que le IP soit acceptable, il faut que le trait projeté par INFL soit analogue au trait exigé par C.

Pour expliquer la variation modale, il ne sera pas ici nécessaire de faire appel à un quelconque autre mécanisme supplémentaire.

L'hypothèse générale peut être énoncée comme suit: lorsqu'un élément supérieur quelconque domine un complément de type phrastique, l'élément dominateur sélectionne un trait qui serait responsable de la sélection modale dans la phrase dominée⁷. Je suppose ainsi l'existence d'un trait binaire [\pm T] dont la valeur [+T] serait responsable de l'apparition de l'indicatif et la valeur [- T] responsable de celle du subjonctif.

D'après le mécanisme présenté ci-dessus, le trait en question serait d'abord sélectionné par V1. Or, comme on l'a vu, cela revient à dire que ce trait sélectionné, devrait être projeté par COMP. Autrement dit, l'élément inséré dans COMP doit lui-même porter l'une des deux valeurs contenues dans le trait binaire en question.

Et à son tour, COMP, mais cette fois-ci en tant qu'élément supérieur qui domine un complément de type IP, sélectionne le type de complément IP qu'il admet, ce qui revient à dire que INFL lui-même projette l'une des deux valeurs possibles que peut avoir le trait T en question.

Or, cela est tout à fait prévisible puisque l'on a admis ci-dessus que la marque modale appartient à INFL.

Ce mécanisme, même s'il est résumé grossièrement, me semble ici suffisant pour expliquer la variation subjonctif-indicatif dans le contexte syntaxique d'une complétive.

Reste à déterminer le trait [\pm T] en question.

2.2 La nature du trait lexical

Déterminer le trait lexical qui serait responsable de la variation modale dans les complétives n'est pas une tâche aisée. Le risque est trop grand de se voir construire un modèle logico-sémantique sans véritable assise concrète.

Pour essayer de limiter ce risque, il m'a semblé possible d'essayer de déterminer le trait lexical en question dans un contexte syntactico-lexical analogue, mais plus simple (contenant moins de variables), à savoir dans les phrases indépendantes de type CP.

En effet, d'après le mécanisme mis en place ci-dessus, le trait T exigé par V1 doit être porté par les complémenteurs et, par extension, par les éléments *qu-* qui, en vertu du principe connu sous le nom de *Spec-Head Agreement*⁸ doivent partager les traits pertinents avec les complémenteurs. Or, puisque les complémenteurs et mots *qu-* constituent une classe fermée, il est plus facile en principe de déterminer le trait recherché.

D'autre part, ces mêmes éléments, à savoir les complémenteurs et mots *qu-*, se retrouvent dans un contexte syntaxique plus simple: les phrases indépendantes de type CP.

Il suffit donc en principe d'examiner la variation modale dans ce contexte, pour déterminer le trait recherché.

Les données pertinentes⁹ dans ce contexte sont relativement simples¹⁰, comme le suggère le paradigme (8)-(11):

- | | | | |
|-----|-----------------------------|------|-------------------------------|
| (8) | (a) Si j'avais su! | (9) | (a) Qui est venu? |
| | (b) – Resterez-vous? | | (b) Quand viendra-t-il? |
| | – Si je reste! Si je reste! | | |
| | (c) S'il est grand! | (10) | (a) Qu'il vienne! |
| | | | (b) Que le ciel vous entende! |
| | | (11) | (a) Que n'écrit-il en prose! |
| | | | (b) Que ne l'ai-je su! |
| | | | (c) Qu'il était mignon! |

Or, il suffit d'observer les données pour s'apercevoir que les éléments spécifiés [+ T], c'est-à-dire les éléments lexicaux suivis d'une phrase à l'indicatif, sont extrêmement variables et peuvent être rangés en deux classes diamétralement opposées:

(i) ou bien ils expriment une idée de non-assertion: c'est le cas de la conjonction *si* (à la fois dans les hypothétiques et les interrogatives indirectes totales) qui suspend la valeur de vérité de la proposition qui suit et de tous les éléments *qu-* interrogatifs (*que, qui, quand, lequel, où*, etc.);

(ii) ou bien les éléments qui expriment, au contraire, l'idée d'une assertion intensifiée, ou d'hyperassertion: c'est le cas des éléments *qu-* exclamatifs: *si, comme, combien, que, quel*, etc.

Cela suggère que le trait [+ T] dont il s'agit ici et qui serait responsable de l'apparition de l'indicatif dans la phrase dépendante est un trait général qui se réécritrait [\pm Assertion].

Si cette analyse est acceptable, le trait que l'on est amené à donner par défaut à la conjonction *que* qui impose le subjonctif est un trait qui doit le situer en dehors du domaine [\pm Assertif], c'est-à-dire dans un domaine où les notions du vrai et du faux ne sont pas pertinentes. J'appellerai ce domaine le domaine [Hors-Assertif].

Mais, puisque *que* peut aussi se faire suivre d'une phrase à l'indicatif, cela suggère que cette conjonction serait neutre par rapport au trait discuté ici. Or, cela qualifie convenablement, me semble-t-il, la conjonction *que*, élément sémantiquement vide que Milner (1989) assimile à un *sas* qui n'a de fonction que syntaxique et peut d'ailleurs dans certaines langues, comme l'anglais, ne pas apparaître.

Cette classification suscite au moins deux interrogations.

D'abord, sur quel fait s'appuie-t-on pour traiter l'opposition entre les éléments [+ T] et [- T] en termes relatifs à l'assertion?

Outre une intuition personnelle forte, on n'est pas sans savoir que le traitement de l'opposition modale entre l'indicatif et le subjonctif en termes relatifs à l'assertion constitue une hypothèse fort classique, avancée notamment par Damourette et Pichon pour qui le subjonctif, quel que soit le contexte syntaxique d'emploi, exprime "ce au sujet de quoi on n'apporte pas présentement une assertion". Cela justifie que l'on puisse être tenté d'exploiter cette piste. Quant à l'adoption elle-même de l'hypothèse en question, elle se justifie par son adéquation descriptive et explicative, adéquation qui sera vérifiée dans les paragraphes ci-dessous...

La seconde question que peut susciter cette classification est la suivante: n'est-il pas pour le moins surprenant que des éléments aussi hétérogènes que l'interrogation, l'hypothèse, la déclaration et l'exclamation se retrouvent dans une même classe intra-assertive?

On trouvera chez Anscombe & Ducrot (1983), Ducrot (1984) et R. Martin (1983 & 1987) une série d'arguments – qui me semblent entièrement convaincants – sur lesquels peut s'appuyer l'opposition défendue ici entre le domaine de l'assertion (qui constituerait une échelle allant de l'assertion intensifiée à la négation, en passant par la question, et par l'assertion hypothétique, faible ou nulle)¹¹ et le domaine [extra-assertif] où le trait [\pm Assertif] n'est pas pertinent...

Si ces propositions sont acceptables, les phrases de type CP dont la tête porte un trait spécifié [intra-Assertif] (soit directement si la position C est

occupée par un élément lexical spécifié positivement pour ce même trait, soit indirectement *via* la transmission de ce même trait par un élément occupant la position Spec C' à sa tête) seront systématiquement à l'indicatif.

Au contraire, les phrases de type CP dont la position-tête est occupée par la conjonction *que* spécifiée [Hors-Assertion] sera systématiquement au subjonctif.

3. La variation modale dans les complétives dépendantes d'un verbe d'opinion

Même s'ils sont présentés sommairement, ces outils me semblent suffisants pour proposer un traitement convenable pour la variation modale dans les complétives.

La première remarque qui s'impose est que la variation modale n'est observée en français moderne que dans le contexte d'une complétive en *que*. Les autres types de complétives, c'est-à-dire les interrogatives indirectes (partielles ou totales) ne posent aucun problème: puisqu'en effet, le complémenteur ou le mot *qu-* est systématiquement de type interrogatif, c'est-à-dire qu'il porte un trait qui appartient au trait [intra-assertif], il impose systématiquement l'indicatif dans IP, quel que soit par ailleurs le verbe supérieur qui domine CP.

A propos des complétives en *que*, le mécanisme décelé ci-dessus reste ici valable et je ne ferai appel à aucune stipulation supplémentaire: puisque la conjonction *que*, considérée comme neutre par rapport au trait [intra/extra-assertif], peut aussi bien admettre le subjonctif que l'indicatif, c'est le trait qui lui est imposé par l'élément supérieur qui serait responsable de la sélection de l'un ou de l'autre mode.

Deux cas de figure se présentent:

(i) ou bien le verbe supérieur qui domine la phrase CP contient un trait [\pm Assertif] qu'il transmet à la conjonction *que*, dans ce cas, ce trait est transmis à IP en tant que complément de C et le IP devrait à son tour porter ce même trait comme le résultat projectionnel de INFL;

(ii) ou bien V1 contient un trait [extra-assertif] et le subjonctif apparaît selon le même mécanisme.

Cette analyse me semble capable d'expliquer la quasi-totalité des cas que j'ai pu observer. Sans prétendre être exhaustif, je peux fournir ici quelques illustrations. Ainsi, par exemple, dans des phrases comme (12):

- (12) (a) Je crois qu'il est parti
 (b) Il a dit que Pierre était parti

je suppose que l'apparition de l'indicatif est dû à la transmission du trait [+ Assertif], inhérent à des verbes comme *croire* ou *dire*, employés positivement.

Parallèlement, l'apparition du subjonctif est expliquée comme le résultat de la non-transmission d'un trait [\pm Assertif], soit que ce trait n'est jamais porté par le verbe supérieur, comme dans le cas des phrases (13):

- (13) (a) Je veux qu'il parte
 (b) Il se peut qu'il vienne
 (c) Je regrette qu'il soit absent

soit que ce trait perd son caractère franchement assertif (ou non-assertif), suite à un certain nombre de processus, comme, entre autres, l'injonction ou l'hypothèse, comme dans les phrases (14):

- (14) (a) Dis-lui qu'il vienne!
 (b) Imagine qu'il ait eu un empêchement!

par opposition aux phrases (15):

- (15) (a) Il m'a dit qu'il est venu
 (b) J'imagine qu'il a eu un empêchement

ou encore dans l'exemple (16):

- (16) Si je pensais qu'il fût un bon candidat,...

par opposition à l'exemple (17) correspondant sans l'expression d'une hypothèse:

- (17) Je pense qu'il est un bon candidat

Dès lors, on comprend que certains verbes puissent admettre aussi bien le subjonctif que l'indicatif, selon la nuance ou la coloration (plus ou moins assertive ou au contraire hors-assertive) que le locuteur veut lui donner, comme dans les exemples (18):

- (18) (a) Je suppose qu'un moine est toujours charitable (La Fontaine)
 (b) Je suppose que les hommes soient éternels sur la terre (La Bruyère)

Ce traitement me semble capable de fournir une explication plausible à un certain nombre de phénomènes qui n'ont pas toujours réussi à trouver un traitement adéquat dans d'autres analyses. On peut par exemple invoquer ici le phénomène appelé quelquefois, à mon avis improprement, *attraction modale*, comme dans les exemples (19):

- (19) (a) Je m'étonne que ce soit lui qui te l'ait dit
 (b) Je ne pense pas que Pierre a dit que Jean fût un bon candidat

En accord avec les hypothèses émises ci-dessus, l'explication que je suis tenté de défendre consiste simplement à dire que l'apparition du subjonctif dans le verbe doublement enchâssé proviendrait du manque de puissance assertive qui caractérise le verbe intermédiaire, qui, se trouvant lui-même dans la dépendance d'un autre verbe, voit s'affaiblir le trait [\pm Assertif] qu'il portait initialement...

3.1 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé négativement

Les données, épurées, peuvent être présentées comme dans le paradigme (21)-(22):

- (21) (a) Je pense que Pierre est un bon candidat.
 (b) *Je pense que Pierre soit un bon candidat.
- (22) (a) Je ne pense pas que Pierre est un bon candidat.
 (b) Je ne pense pas que Pierre soit un bon candidat.

Ce paradigme suggère que dès que le verbe supérieur d'opinion est employé négativement, le subjonctif qui était exclu dans la phrase positive correspondante, devient possible, voire très largement majoritaire. Il convient toutefois de préciser que la négation en question est une négation totale avec *ne... pas*.¹²

Sur le plan sémantique, on s'accorde généralement à dire que les phrases (22a-b) ne sont pas entièrement synonymes: il semble bien que l'on assiste à une nuance sémantique selon la forme modale employée dans la complétive¹³. Le tour au subjonctif est en effet généralement présenté comme exprimant une réserve plus grande du locuteur vis-à-vis du contenu de la subordonnée dont il ne prend pas en charge la négation tranchée alors que la phrase à l'indicatif, exprimant plutôt une négation plus catégorique, serait paraphrasable par *je crois que Jean n'est pas un bon candidat* en analogie avec un procédé appelé quelquefois *transfert de négation* qui existe, semble-t-il, en grec où l'on peut dire *je ne dis pas que...* pour *je dis que... ne... pas...*

La piste présentée ci-dessus me semble capable de rendre compte, d'une façon économique et simple, de cette nuance sémantique. Elle explique l'apparition du subjonctif dans des phrases comme (22b) par l'*annulation*, suite à la négation totale, de la puissance assertive qui caractérisait le verbe d'opinion employé positivement. La négation affectant en effet V1, celui-ci ne

transmet plus de trait [\pm Assertif] à V2, *via* le complémenteur *que*, et le subjonctif s'impose tout naturellement.

Au contraire, dans les phrases correspondantes à l'indicatif, la négation, loin d'annuler la puissance assertive de V1, le fait plutôt pencher du côté de la *non-assertion*, c'est-à-dire d'une valeur qui appartient, selon la taxinomie présentée ci-dessus, au trait [\pm Assertif], responsable de l'apparition de l'indicatif.

Autrement dit, on suppose que la négation totale affecte, dans les deux cas, la relation prédicative NP-*croire*. Mais l'effet de cette négation n'est pas identique: avec l'indicatif on assiste à une négation qui ferait pencher le verbe supérieur vers un pôle franchement négatif; avec le subjonctif on assiste au contraire à une négation qui neutraliserait simplement l'aspect [\pm assertif], en l'occurrence [+ Assertif], de V1.

Il s'agit, me semble-t-il, d'une solution intéressante puisque, outre le fait qu'elle ne fait pas appel à des mécanismes supplémentaires, sauvegardant ainsi l'unité du traitement, elle rend bien compte de la nuance sémantique telle qu'elle est décrite par Huot (1986) et Curat (1991) entre les complétives au subjonctif (exprimant une opinion négative atténuée) et celles à l'indicatif (exprimant au contraire une négation plus tranchée).

D'autre part, cette solution me paraît jouir d'une assez grande puissance explicative puisqu'elle permet de traiter, d'une façon unitaire et économique, certaines données qui n'ont pas toujours bénéficié d'un traitement adéquat dans d'autres modèles.

Parmi ces données, il convient tout d'abord de rappeler, suite à R. Martin (1983), que non seulement, comme il est dit ci-dessus, les verbes d'opinion qui, employés positivement, demandent l'indicatif peuvent, sous l'effet d'une négation admettre le subjonctif, mais en plus, certains verbes épistémiques qui entraînent le subjonctif, peuvent en contexte négatif, se construire avec l'indicatif. On obtient ainsi le cas de figure strictement inverse de celui présenté ci-dessus. C'est, par exemple, le cas du verbe *douter* dans les phrases (23):

- (23) (a) Je doute que Pierre soit un bon candidat
 (b) Je ne doute pas que Pierre soit / est un bon candidat

où, en accord avec les hypothèses énoncées ci-dessus, je suppose que ce verbe, employé négativement, peut soit pencher vers un aspect franchement assertif (il serait alors synonyme de *croire* ou même *être sûr*) et rend dans ce cas l'indicatif possible, soit rester neutre quant au trait [\pm Assertif], d'où le maintien du subjonctif. Comme ci-dessus, la négation énergique est celle qui déclenche l'indicatif...

D'autre part, certaines des restrictions – signalées entre autres par Huot (1986) et L. Lalaire (1995) – qui affectent l'apparition du subjonctif dans les

tours étudiés ici, semblent trouver, dans l'approche retenue ici, des explications plutôt satisfaisantes. Je peux signaler ici rapidement la restriction relative à l'emploi de *jamais* au lieu de *pas* comme dans (24)

(24) Je ne pense jamais qu'il faut /*faillir fermer la porte en sortant

où il me semble que l'adverbe *jamais*, exprimant une négation catégorique, fait pencher le verbe *croire* vers un côté nettement [- Assertif] (donc appartenant au trait [\pm Assertif] responsable de l'apparition de l'indicatif)...

3.2 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé interrogativement

Les données pertinentes dans ce cas sont analogues *mutatis mutandis* à celles discutées dans le paragraphe ci-dessus. Pour les résumer rapidement, je peux m'appuyer sur la description de Huot (1986) qui démontre clairement que le subjonctif n'est vraiment admis (et courant) que si le verbe d'opinion se trouve dans une construction interrogative totale caractérisée par l'inversion du clitique sujet. C'est ce qu'on peut déduire du paradigme (25) (qui est, là aussi, loin de rendre compte de toutes les restrictions signalées dans les différents travaux):

- (25) (a) Qui croit que Jean est /??soit un bon candidat?
 (b) Depuis quand Pierre croit-il que Jean est / *soit un bon candidat?
 (c) Il croit que Jean est / *soit un bon candidat?
 (d) Est-ce qu'il croit que Jean est / *soit un bon candidat?
 (e) Croit-il que Jean est / soit un bon candidat?

En accord notamment avec H. Huot (1986), je dirai qu'aussi bien les interrogatives partielles que certaines des interrogations totales, notamment les interrogatives en *est-ce que* ainsi que celles qui conservent l'ordre des mots de la phrase déclarative, ne sont en fait que des demandes de confirmation: Celui qui pose la question ne sollicite pas une information à propos de quelque chose qu'il ne saurait pas, mais cherche seulement à se faire confirmer par l'interlocuteur ce qu'il sait déjà...

Toutes ces interrogations – qui admettent l'indicatif dans la complétive – ont, me semble-t-il, un rapport plus ou moins lâche avec une assertion sous-jacente.

Ce n'est pas le cas de l'interrogation totale avec inversion du clitique sujet qui ne référerait pas explicitement et aussi clairement à un tour assertif sous-jacent. Sans doute conviendrait-il plutôt de dire que même si l'interrogation totale renvoie à une assertion préalable, elle se présente comme la forme interrogative la plus neutre dans le sens où elle ne permet pas de donner au contenu questionné une direction déterminée, vers une valeur positive ou une valeur négative.

Je dirai donc, là aussi, que l'interrogation totale avec inversion du clitique sujet *neutralise* l'aspect [\pm Assertif] du verbe d'opinion rendant ainsi possible, et même préférable, l'apparition du subjonctif dans la complétive.

Demeure le cas, nettement plus complexe, où c'est l'indicatif qui apparaît dans la complétive. Comment en effet expliquer l'apparition d'un mode considéré ici comme attaché à un trait [\pm Assertif] dans la dépendance d'un verbe qui, justement, ne permet pas la transmission dudit trait?

Une réponse qui me semble possible, mais qui devrait être examinée de plus près dans un autre cadre, serait de supposer que l'assertion que reflète l'indicatif n'est pas le résultat de l'opinion de l'interlocuteur mais plutôt de celle du locuteur qui demanderait simplement à l'interlocuteur s'il croit ou non comme lui à la vérité de la proposition questionnée. Il s'agirait donc d'un emploi marqué qui devrait trouver un traitement convenable dans le cadre d'une théorie polyphonique comme celle avancée par Ducrot...

Cette solution me semble, là aussi, capable de proposer des traitements plausibles pour un certain nombre de phénomènes difficiles à expliquer dans d'autres cadres. Ainsi, par exemple, comme pour le cas de la négation, le subjonctif peut apparaître dans la complétive profondément enchâssée d'une construction parenthétique, si V1 est lui-même employé interrogativement (avec inversion du clitique sujet), comme dans (26):

- (26) (a) Crois-tu que Pierre pense que Jean soit un bon candidat?
 (b) Croyais-tu que Pierre pensait que Jean fût un bon candidat?

Il en est de même pour une restriction, signalée par Huot (1987), qui concerne l'impossibilité du subjonctif dans la complétive dépendante d'une construction interro-négative (avec inversion du clitique sujet), comme dans (27b):

- (27) (a) Tu ne crois pas que Jean est / soit un bon candidat?
 (b) Ne pense-t-il pas que Jean est / *soit un bon candidat?

où, je suppose que l'effet de l'interrogation et celui de la négation s'annulent mutuellement faisant ainsi pencher le verbe d'opinion vers un aspect nettement assertif qui impose l'indicatif suite à la transmission du trait [\pm Assertif] à la complétive...

4. En guise de conclusion

Même si le cadre de cette étude ne permet pas d'entrer plus dans les détails de certaines questions qui ont été traitées ici d'une façon quelque peu elliptique, il me semble possible d'affirmer que la solution proposée ici jouit

d'une assez grande adéquation descriptive et explicative, et permet, d'une façon unitaire et économique, de traiter de la plupart des phénomènes rangés sous le chapitre de la variation modale dans le contexte d'une complétive.

La principale force de ce traitement réside, me semble-t-il, dans sa généralité puisqu'un même mécanisme est proposé pour traiter une multitude de phénomènes et permet de réhabiliter des emplois considérés quelquefois comme "illogiques"...

D'autres tours, il est vrai, peuvent sembler aller à l'encontre des hypothèses défendues ici. Mais, comme le signale à juste titre R. Martin (1983: 106), "toujours ou presque on peut citer des exemples contraires à ce qui apparaît comme la règle."

98-100 rue Orfila
F-75020 Paris
lotfi.abouda@linguist.jussieu.fr

Lotfi ABOUDA

Références

- ABEILLE, A. (1993). *Les Nouvelles syntaxes. Grammaire d'Unification et analyse du français*, Paris: Armand Colin.
- ABOUDA, L. (1997). *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse, Université Paris 7.
- ABOUDA, L. (1998). "Vers une localisation syntaxique des modes verbaux", *Cahiers Chronos*, 3, 293-322.
- CHOMSKY, N. (1981). tr.fr. (1991). *La Théorie du Gouvernement et du Liage*, Paris: Seuil.
- CHOMSKY, N. (1982). tr.fr. (1987). *La nouvelle syntaxe*, Paris: Seuil.
- CHOMSKY, N. (1986). *Barriers*, Cambridge, Mass.: MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1991). "Some Notes on Economy of Derivation and Representation", in R. Freidin (ed), *Principles and Parameters in Comparative Grammar*, Cambridge, Mass.: MIT Press.
- CURAT, H. (1991). *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*, Genève: Droz.
- DAMOURETTE, J. & PICHON, E. (1911-1927). *Des Mots à la pensée*, t. V, éd. d'Artrey, 1970
- DUCROT, O. (1984). *Le Dire et le dit*, Paris: Minuit.
- HAEGEMAN, L. (1994). *Introduction to Government and Binding Theory*, Oxford: Blackwell.
- HUOT, H. (1986). "Le Subjonctif dans les complétives: subjectivité et modalisation", in M. Ronat & D. Couquaux, *La Grammaire modulaire*, Paris: Minuit, 81-111.
- HUOT, H. (1987). "Morphosyntaxe du verbe français et inversion du clitique sujet", *Travaux de linguistique*, Gand, 14/15, 159-176.
- LALAIRE, L. (1995). *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*. Thèse, Université Paris 7.
- MARTIN, R. (1983). *Pour une logique du sens*, Paris: PUF.
- MARTIN, R. (1987). *Langage et croyance*, Bruxelles: Pierre Mardaga, éditeur.
- MILNER, J.-C. (1989). *Introduction à une science du langage*, Paris: Seuil.
- OUHALLA, J. (1994). *Transformational Grammar*, London: Edward Arnold.

POLLOCK, J.-Y. (1989). "Verb movement, UG and the structure of IP", *Linguistic Inquiry*, 20, 3, 365-424.

TESNIÈRE, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*, Paris: Klincksieck.

Notes

1. Pour une présentation relativement exhaustive de cette hypothèse, voir par exemple L. Haegeman (1994) et J. Ouhalla (1994).

2. Voir par exemple Abouda (1997) pour un certain nombre de propositions qui visent à adapter la *Split INFL Hypothesis* aux données aspectuelles, modales et temporelles du français.

3. Certes, Pollock (1989) n'a pas la prétention de proposer une théorie morpho-syntaxique exhaustive du verbe français. Le fait qu'il n'isole dans INFL que deux constituants flexionnels – à savoir AGR et Temps – à l'exclusion d'un constituant Mode, ainsi que certains aspects de son traitement de la montée de l'infinitif suggèrent toutefois que la forme qu'il insère sous V n'est pas le radical verbal, mais plutôt la forme infinitive. Or, ce traitement n'est pas sans poser des problèmes. Pour une discussion relativement détaillée, voir Abouda (op. cit.: chapitres II et III).

4. La hiérarchie respective des différents constituants flexionnels n'est pas dans entretenir un rapport avec l'ordre de surface des différents morphèmes verbaux. Voir à ce propos H. Huot (1987).

5. Les éléments marqués en gras dans la structure (6) sont soupçonnés de jouer un rôle dans la détermination du mode de la phrase enchâssée.

6. La métaphore chimique – exploitée par exemple par Tesnière (1957) – est ici particulièrement parlante. Que l'on songe par exemple à l'attraction moléculaire. Si l'on suit Milner (1989), l'on peut dire que la syntaxe est ici conçue comme une syntaxe *mixte* (à la fois positionnelle et dynamique)...

7. On ne manquera certainement pas de constater que cette solution présente quelques analogies avec la solution défendue dans le cadre du modèle *HPSG (Head-driven Phrase Structure Grammar)*: voir, par exemple, A. Abeillé (1993) où l'on parle à ce propos de l'existence d'une structure de traits prédéfinie. Il convient toutefois de préciser que dans le modèle HPSG, le trait Mode prend directement l'une des valeurs de types IND, SUB, INF, etc., d'une façon totalement *ad hoc* et, me semble-t-il, sans la moindre dimension explicative. La solution présentée ici, comme on pourra le vérifier plus en détail *infra*, permet au contraire de voir le phénomène sous-jacent de la sélection modale...

8. Voir, par exemple, Haegeman (1994).

9. Ces données ont déjà été présentées plus en détail dans le premier colloque Chronos, voir L. Abouda (1998).

10. Il convient toutefois de préciser que ces données, loin de refléter tous les cas qui se présentent, ne font que représenter la tendance générale. On n'est en effet jamais à l'abri d'une "distorsion modale", comme dans le tour *qui l'eût cru?*...

11. Selon Anscombe & Ducrot (1983), poser une question revient à poser une "assertion préalable". Selon Martin (1987: 25), la question "présuppose la vérité de *p* dans quelque monde possible". La même chose pourrait être dite à propos de la négation qui appartient au domaine [- Assertif]: là aussi, on assigne nécessairement une valeur de vérité puisque considérer une proposition *p* comme non-Vraie revient à considérer que *p* est vrai dans un "anti-univers" (cf. R. Martin (1983: 39). L'hypothèse n'est pas non plus sans entretenir un rapport avec l'assertion ou avec l'interrogation: voir Martin (op. cit.)...

12. Il s'agit ici naturellement d'une simplification puisque plusieurs autres paramètres (comme le temps du verbe supérieur ou encore la personne) interviennent et rendent l'emploi du subjonctif beaucoup plus difficile, voire quelquefois totalement exclu. Pour une présentation plus exhaustive de ces données, on peut se reporter à Huot (1986).

13. Voir, par exemple, Huot (1986) et Curat (1991)...